

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Renouvellement de la convention conclue avec le Centre Régional d'Ergothérapeutes, Etudes, Diagnostics, Adaptations Techniques (CREEDAT) pour l'adaptation de l'habitat et l'attribution d'aides techniques en faveur des personnes handicapées. Exercice 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Centre Régional d'Ergothérapeutes, Etudes, Diagnostics, Adaptations Techniques (CREEDAT), au titre de l'exercice 2016, une subvention forfaitaire de 200 000 € pour le fonctionnement du dispositif d'adaptation des logements et l'attribution d'aides techniques en direction des personnes handicapées,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante, dont le projet est joint en annexe au rapport.

La dépense, d'un montant de 200 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 52, article 6574 du budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée